

ARRETE n° 2023-46

Objet : mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-93 du 29 juin 2020 portant suspension d'inscription sur la liste des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté n°2021-36 du 11 février 2021 portant suspension du décompte de la durée d'inscription sur listes d'aptitude des lauréats de concours liée à la période de crise sanitaire,

Vu l'arrêté n°2021-45 du 1er mars 2021 portant suspension du décompte de la durée d'inscription sur listes d'aptitude des lauréats de concours liée à la période de crise sanitaire,

Vu l'arrêté n° 2022-191 du 21 juin 2022 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2022-197 du 4 juillet 2022 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats nommés,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats n'ayant pas fait connaître par écrit leur intention d'être maintenus sur la liste d'aptitude au terme des deux premières années suivant leur inscription initiale et au terme de la troisième année,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude reçues dans le délai réglementaire,

Considérant les demandes de suspension du décompte de la validité de l'inscription sur la liste d'aptitude reçues et les justificatifs fournis,

Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude dans le cadre de l'article L325-41 du Code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe est mise à jour au 23 février 2023 comme suit par ordre alphabétique :

Noms	Prénoms	Spécialité générale
ALIBERT	Agnès	MUSIQUE – DISCIPLINE : CHANT
ALVAREZ MOMPIE	Ibet De Los Angeles	MUSIQUE – DISCIPLINE : GUITARE
ALVES	Garance	ARTS PLASTIQUES
AVENNEC	Alexandra	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
BAUD	Benoît	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
BAUDOUIN	Christophe	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
BENZONI GROSSET	Lou	MUSIQUE - DISCIPLINE : CHANT
BINTA	Gilbert	MUSIQUE – DISCIPLINE : JAZZ
BRANLE	Benjamin	MUSIQUE – DISCIPLINE : JAZZ
CADOZ REY	Lise	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
CALVET	Arthur	MUSIQUE – DISCIPLINE : GUITARE
CAUMETTE	Emmanuel	MUSIQUE – DISCIPLINE : GUITARE
CHANDELIER	Enrick	MUSIQUE - DISCIPLINE : CHANT
CHOLLET	Simon	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
CLAMENS	Aurélien	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
D'AGATA	Pier-Francesco	MUSIQUE- DISCIPLINE : GUITARE
DABLAINVILLE	Baptiste	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
DELÉPINE	Hélène	ARTS PLASTIQUES
DESCHAMPS	Sandrine	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
DETHIER	Clovis	MUSIQUE – DISCIPLINE : GUITARE
DUBOIS	Florent	ARTS PLASTIQUES
FONTANILLE	Liza Marie	MUSIQUE – DISCIPLINE : CHANT
FRANCOIS	Thibaut	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
GAUTHEY	Pauline	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
GEORGIEV	Blagovest	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
GERMAIN	Gaëlle	MUSIQUE – DISCIPLINE : GUITARE
GIROD	Pierre Michel Alexander	MUSIQUE - DISCIPLINE : CHANT
GONZALEZ	Régis	ARTS PLASTIQUES
GRARD	Constance	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
GUINEBERTEAU	Nathan	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
HERICHON	Alexandre	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
IVANOFF	Grégory	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
KALFA	David	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE

KERVIL	Florian	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
KOPEINIG	Günter	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
LALOUX	Marine	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
LAMBERT	Claire-Elodie	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
LAVASTRE	Benjamin	MUSIQUE- DISCIPLINE : GUITARE
LEGRAS	Aude	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
LETORT	Alice	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
LIPNITSKAYA	Natallia	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
MANOEUVRIER	Paul	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
MARTHOURET	Matthieu	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
MENAGER LEFEBVRE	Madeline	MUSIQUE - DISCIPLINE : CHANT
MOREAU	Laura	MUSIQUE - DISCIPLINE : CHANT
NAHOUM	Jeanne	MUSIQUE - DISCIPLINE : CHANT
NECKEN	Florence	ARTS PLASTIQUES
PAPILLON	Kevin	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
PATEL	Rémy	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
PETOT	Antony	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
PICHERY	Aurore	MUSIQUE - DISCIPLINE : CHANT
POTRAT	Audrey	ARTS PLASTIQUES
RIVEY	Brice	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
ROUSSEL	Chloé	MUSIQUE - DISCIPLINE : CHANT
TAROT	Mathieu	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
TRUCHOT	Olivier	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
VAUMORON	Anne-Lise	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
VERGER	Camille	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
VIALET	Emilie	ARTS PLASTIQUES
VILLEPOUX	Gaël	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE
VUILLAUME	Julien	MUSIQUE - DISCIPLINE : JAZZ
ZIMOL	Betty	MUSIQUE - DISCIPLINE : GUITARE

La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe comprend 62 lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits.

Article 2 :

Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

Article 3 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Savoie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.



Fait à Porte-de-Savoie, le 23 février 2023

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "A. Picollet".

A. PICOLLET

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Savoie (www.cdg73.fr), le :

07 MARS 2023